



## Mariage sous régime communauté universelle

Par **hipopo2012**, le 11/04/2016 à 22:01

bonjour, j'ai acheté seule une maison il y a 5 ans. Depuis j'ai un compagnon qui a apporté beaucoup d'argent dans ma maison pour la faire agrandir et en plus il participe au remboursement du crédit. Je souhaite que cette maison nous appartienne à tous les deux. Comme nous pensons nous marier, est ce que le fait de nous marier sous le régime de la communauté universelle, mon bien immobilier deviendra commun ? et si oui, nous pensons faire une donation au dernier des vivants car nous avons chacun des enfants de mariage précédents et nous voulons qu'ils héritent de ce bien mais seulement une fois que nous serons décédés tous les deux. Pouvez vous me conseiller svp ? Je ne voudrais pas qu'au cas ou je décède avant lui, mon compagnon se retrouve sans rien car la maison a été achetée à mon seul nom... merci par avance de vos réponses

Par **Lag0**, le 12/04/2016 à 07:38

Bonjour,  
Il n'est même pas nécessaire d'opter pour une communauté universelle, il est possible de faire entrer un bien dans la communauté au moment du mariage par un contrat particulier. Voir un notaire...

Par **hipopo2012**, le 12/04/2016 à 19:06

merci pour votre réponse.